

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0786/PR/MDCB portant attribution à titre onéreux d'une concession provisoire sise à Guelleh Batal II.

n° 2011-0786/PR/MDCB

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
25 octobre 2011

Numéro JO
n° 20 du 31/10/2011

Date du numéro
31 octobre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU la constitution du 15 septembre 1992

VU la loi n°173/AN/91/2èmeL du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU le décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU le décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères
SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué en concession provisoire et à titre onéreux une parcelle de terrain sise à Guelleh Batal II d'une superficie de 25 568 m2 à un promoteur privé immobilier d'une personne morale dénommée entreprise DAWALEH Construction représenté par son PDG Monsieur Youssouf Moussa Dawaleh.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la réalisation d'un projet de construction des logements.

Article 3

Cette parcelle de terrains constituera l'emplacement du lotissement dit "Guelleh Batal II" composée de 8 îlots d'une superficie totale de 25 568 m2.

Article 4

Le prix de cession est fixée à 1000 fdj le m2.

Article 5

Le promoteur doit se conformer aux clauses d'un cahier de charges élaboré à cet effet, ainsi que la convention.

Article 6

Les formalités d'enregistrement et du timbre seront remplies au nom et à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Article 7

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
chef du GouvernementPour Ampliation ConformeLe Directeur de Cabinet du Président*

FATHI AHMED CHAMSAN